

Appliquer les règles IS et TVA aux opérations internationales courantes de l'entreprise

PUBLIC

Fiscalistes - Responsables administratifs et financiers - Responsables comptables - Contrôleurs de gestion - Auditeurs - Avocats - Experts-comptables

PRÉ-REQUIS

Connaître et pratiquer la fiscalité interne

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Approche de la fiscalité internationale calée sur les problématiques des entreprises

Nombreux exemples tirés de la pratique des formateurs, avocats fiscalistes

Mise à disposition de cas pratiques complémentaires à réaliser postérieurement à la formation pour un meilleur ancrage des connaissances

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre

Code
1285

Durée
3 jours / 21 heures

Tarif Inter*
2 325 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Examiner les mécanismes de partage de l'imposition des résultats des opérations internationales de l'entreprise
- Gérer fiscalement les opérations intragroupe
- Appliquer les règles de territorialité de la TVA aux opérations internationales du groupe

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Examiner les mécanismes de partage de l'imposition des résultats des opérations internationales de l'entreprise

Utiliser les conventions fiscales

- Le rôle des conventions fiscales
- La notion de double imposition et moyens pour les éliminer : les différentes méthodes de partage du droit d'imposer : exonération ou imputation - le recours au règlement amiable et à l'arbitrage communautaire
- La méthodologie de lecture des conventions fiscales
- Cas pratique : utiliser une convention fiscale

Déterminer le lieu d'imposition d'une activité : les règles de rattachement à l'IS

- Le lieu d'imposition des sociétés selon les règles internes : la notion d'« entreprise exploitée en France » - les critères jurisprudentiels
- L'impact des conventions fiscales : la notion d'« établissement stable » - les conséquences de l'existence d'un établissement stable à l'étranger
- Cas pratique : déterminer le lieu d'imposition d'une activité économique

Ventiler la base taxable d'une activité menée conjointement en France et à l'étranger

espace participant :

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- La mise en œuvre des critères d'entreprise exploitée en France et d'établissement stable
- Les méthodes de répartition des résultats imposables
- Cas pratique : déterminer l'existence ou non d'un établissement stable et calculer son résultat

Créer une structure à l'étranger

- L'alternative succursale/filiale
- Les conséquences du choix entre société de capitaux et société de personnes
- Les modalités de financement de la structure à l'étranger : capital, endettement, abandons de créances ; règles de sous-capitalisation
- Synthèse : les éléments de preuve à rassembler pour sécuriser un taux d'intérêt intragroupe

Gérer fiscalement les opérations intragroupe

Traiter fiscalement les flux internationaux de dividendes, intérêts ou redevances

- La mécanique du couple « retenue à la source/crédit d'impôt »
- La vérification de la pertinence du prélèvement à la source et du taux applicable
- Le calcul du montant du crédit d'impôt imputable sur l'IS
- Cas pratique : calculer et imputer un crédit d'impôt

Sécuriser les facturations de services intragroupe

- L'identification des services facturables
- Les méthodes de facturation admises fiscalement
- Partage d'expériences : le suivi des contrats de management fees au sein du groupe

Gérer la mobilité internationale des salariés

- Les différents cas de mobilité, leur fiscalité, les régimes incitatifs
- Les conséquences pour les employeurs
- Cas pratique : déterminer la fiscalité applicable à un salarié détaché

Appliquer les règles de territorialité de la TVA aux opérations internationales du groupe

Identifier les mécanismes applicables aux opérations internationales réalisées hors implantation à l'étranger

- Les règles de territorialité applicables aux livraisons de biens : les opérations réalisées entre la France et un pays tiers à l'UE - les échanges intracommunautaires de biens
- Les règles de territorialité relatives aux prestations de services
- Le cas d'inversion du redevable : l'autoliquidation de la TVA
- Les situations dans lesquelles l'entreprise doit s'identifier à la TVA dans un autre État membre



- Les opportunités de récupération de la TVA étrangère, principalement au sein de l'Union européenne
- Cas pratique fil rouge 1/2 : définir le régime TVA d'une série d'opérations réalisées hors implantation locale

Facturer ou non de la TVA sur les opérations intragroupe

- La distinction filiale/succursale et ses impacts sur la TVA
- La notion d'établissement stable au sens de la TVA
- Le traitement des transactions entre le siège et l'établissement stable
- Cas pratique fil rouge 2/2 : exposer l'impact d'un établissement stable sur le régime TVA de ces mêmes opérations

A noter que cette formation n'a pas vocation à traiter les règles de TVA applicables dans les pays étrangers.

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant : Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel
Évaluez vos connaissances en déterminant le régime d'imposition (IS et TVA) d'une série d'opérations

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 5-6-7 Oct. 2026 – Session Garantie
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 5-6-7 Oct. 2026 – Session Garantie
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

BORDEAUX

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

CHAMBERY

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

GRENOBLE

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

LILLE

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

LYON

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

MARSEILLE

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

NANTES

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

NICE

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

NIORT

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

PAU

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

RENNES

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

ROUEN

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

STRASBOURG

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

TOULOUSE

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

TOURS

- 5-6-7 Oct. 2026
- 3-4-5 Nov. 2026
- 2-3-4 Déc. 2026

